



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

SIXIEME REUNION DES DIRECTEURS GENERAUX DE LA REGION AFRIQUE - OCEAN INDIEN (AFI DGCA/6)

(Brazzaville, Congo, 2 – 4 novembre
2016)

Point 0.0 de l'ordre du jour : Systèmes et données mondialement interopérables

Concept et mise en œuvre de l'AFI-CAD

(Présenté par l'ATNS d'Afrique du Sud)

RESUME
Ce document de travail présente les progrès réalisés par les Etats dans la mise en œuvre de la Recommandation 3/8 © de l'AN-Conf/12 dans la Région AFI.
REFERENCE(S) : La 12 ^{ème} Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/12) ; Les Conclusions 20/33, 20/34 et 20/35 de l'APIRG 20 ; Le Plan mondial de navigation aérienne (GANP) (Doc 9750) La Feuille de route de la transition de l' AIS à l' AIM
Domaines d'amélioration de la performance liés à l'ASBU de l'OACI : PIA 2 – Interopérabilité mondiale des systèmes et des données

1. INTRODUCTION

1.1 En 2012, la 12^{ème} Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/12) a accepté les Mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) et le Plan mondial de navigation aérienne révisé (Doc 9750).

1.2 Les mises à niveau de modules définies pour chacun des domaines d'amélioration de la performance de l'ASBU donnent une approche organisée et systématique de la mise en œuvre des futures améliorations des technologies et des procédures de la navigation aérienne sur la base des capacités de performance mondiale dans des délais flexibles.

1.3 Les exigences de la gestion de l'information aéronautique (AIM) pour soutenir le système de gestion du trafic aérien, telles que définies dans le Concept opérationnel de la gestion du trafic aérien mondial (Doc 9854) sont contenues dans la Feuille de route de la transition AIS-AIM de l'OACI et le Domaine 2 d'amélioration de performance de l'ASBU– Interopérabilité mondiale des systèmes et des données.

1.4 La Recommandation 3/8(c) de l'AN-Conf/12 invitait à une coopération infrarégionale et interrégionale pour diligenter la transition de services d'information aéronautique (AIS) en gestion de l'information aéronautique (AIM) de manière harmonisée et l'utilisation de l'échange de données numériques et des bases de données de l'AIS au niveau régional et sous régional pour faciliter la transition de l'AIS à l'AIM.

2. DISCUSSIONS

2.1 Conformément au rapport de la réunion de l'APIRG 20, tenue en Côte d'Ivoire (30 novembre – 02 décembre 2015), les conclusions et la décision suivantes ont été formulées, en relation directe avec la mise en œuvre du domaine d'amélioration de la performance 2 de l'ASBU – Interopérabilité mondiale des systèmes et des données :

Conclusion : 20/33 : Mise en œuvre de la Recommandation 3/8 (c) d'AN-Conf/12

Que les Etats qui ont pris l'initiative du concept AFI-CAD de mise en œuvre de bases de données AIS centralisées en assurent la conformité avec les dispositions de la Recommandation 3/8(c) d'AN-Conf/12 appelant à une coopération infrarégionale et interrégionale pour diligenter la transition du service d'information aéronautique (AIS) en gestion de l'information aéronautique (AIM) de manière harmonisée et l'utilisation de l'échange de données numériques et de bases de données AIS régionales ou sous régionales pour permettre la transition de l'AIS à l'AIM.

Conclusion : 20/34 – Interopérabilité mondiale des systèmes et des données

Que les Etats assurent la compatibilité des différentes versions des bases de données AIXM et l'intégration des différents domaines de données aéronautiques pour faciliter la mise en œuvre de la gestion de l'information à l'échelle du système (SWIM), en vertu d'un élément ASBU B0-DATM sur un AIXM dans la Région AFI.

Conclusion : 20 /35 : Planification et mise en œuvre de l'AIM

Que les Etats s'assurent que la planification et la mise en œuvre de l'AIM dans la région soient cohérentes et compatibles avec les développements dans les régions adjacentes et se réalisent dans le cadre du Concept opérationnel de l'ATM, du Plan mondial de la navigation aérienne.

2.2 La mise à niveau du Module de l'ASBU B0-DATM (amélioration des services par la gestion de l'information aéronautique numérique) nécessite l'introduction initiale du traitement et de la gestion numériques de l'information, par la mise en œuvre d'un service d'information aéronautique (AIS)/la gestion de l'information aéronautique (AIM), l'utilisation d'un modèle d'échange d'informations aéronautiques (AIXM), la migration de la publication électronique d'informations aéronautiques (AIP) et une meilleure qualité et disponibilité des données.

2.3 Différent Etats/fournisseurs de services comme l'ASECNA, le Kenya, le Nigeria et l'Afrique du Sud ont déjà mis en œuvre des bases de données AIXM dans la Région AFI.

2.4 Sur la base de la première réunion régionale des fournisseurs de services de bases de données de l'AFI-CAD (Dakar, Sénégal, 6-7 octobre 2016), les résolutions suivantes ont été approuvées :

Que l'ASECNA, l'ATNS, la KCAA, la NAMA formulent un accord sur les niveaux de service (SLA) en consultation avec les Etats d'accueil ou participant à des bases de données, couvrant la disponibilité du système, les exigences de qualité de données, l'exploitation des données, les infrastructures et les autres termes d'engagement entre les Etat et les fournisseurs de services de l'AFI-CAD. (Voir pièces jointes A à WP--)

Que le Botswana, le Nigeria, le Kenya, l'Afrique du Sud, l'ASECNA et le Secrétariat de l'OACI constituent une équipe de rédaction et préparent un projet de document conceptuel de l'AFI-CAD à transmettre ultérieurement à l'APIRG pour adoption.

2.5 Au vu de l'expérience acquise par les Etats/Fournisseurs de services susmentionnés de l'AFI en termes d'élaboration et de mise en œuvre de la mie à niveau du Module B0-DATM de l'ASBU, il est recommandé que les Etats qui n'ont pas encore élaboré de plans d'action/mise en œuvre de B0-DATM soutiennent l'établissement proposé d'une équipe de préparation d'un concept AFI-CAD et soutiennent les documents préparés par cette équipe.

3. MESURES ATTENDUES DE LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note du document de travail;
- b) Mettre en œuvre des plans d'action répondant au B0-DATM de l'ASBU- Amélioration de services par la gestion numérique de l'information aéronautique dans les délais définis pour la mise à niveau du bloc ;
- c) Envisager la possibilité que les Etats de l'AFI migrent vers les Etats qui ont été identifiés comme une base de données AIS régionale possible comme alternative pour renforcer le processus de mise en œuvre de l'AIM dans la Région AFI.
- d) Cette initiative renforcera le processus de mise en œuvre de l'AIM dans la Région AFI.
- e) Revoir et prendre note des **Pièces A à WP-**

--FIN--